

# énergie propre et abordable  
# recyclage et valorisation des déchets

## ÉNERGIE RENOUVELABLE

### Le cas de la Centrale Solaire d'Ambès (33)



### À retenir

**8 M€** montant prévisionnel de l'opération

**0** CO<sub>2</sub> émis par la production d'énergie photovoltaïque

**12 GWh** production électrique annuelle (consommation de 2500 ménages)

**30%** diminution des gaz à effet de serre à horizon 2021 dans la région Nouvelle-Aquitaine

**9,9 MWc** puissance nominale

**96%** taux de revalorisation des matériaux issus de la déconstruction de l'ancienne centrale thermique

En 2030, la part des énergies renouvelables, prévue par la Programmation pluriannuelle d'énergie, devra atteindre 32% de la consommation finale brute d'énergie, dont 40% dédié à la production d'électricité.

En 10 ans, en France métropolitaine, la puissance solaire raccordée au réseau est passée de 61 MW à 7900 MW. En 2018, elle a produit 9,3 TWh, ce qui correspond à 1,9% de l'énergie électrique consommée.

Pour répondre aux objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en cours, le développement de la filière solaire connaît une accélération, encouragée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

En Nouvelle-Aquitaine, première région française en puissance d'énergie solaire raccordée, EDF Energies Nouvelles réalise une centrale solaire photovoltaïque au sol, après avoir démantelé l'ancienne centrale thermique située sur la commune d'Ambès. Sa mise en service est prévue en 2019 pour un montant de l'ordre de 8M€.

## ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

### Indicateur 7.i2: Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

#### L'indicateur

Cet indicateur mesure la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'électricité, de chaleur et de carburants.

#### L'indicateur et le projet

Au 31 mars 2018, pour la France métropolitaine, l'électricité renouvelable représente 20,1% de la puissance totale raccordée au réseau ; elle équivaut à 95% de l'objectif fixé pour l'année 2018. A la même date, le parc solaire atteignait 78% de son objectif.

**En Nouvelle-Aquitaine, le parc solaire**

**installé représente 41% de l'énergie renouvelable régionale**, contre 16% à l'échelle nationale ; en 2017, il a couvert 5,7% de la consommation d'électricité (contre 1,9% à l'échelle nationale).

Dans le cadre de la reconversion industrielle du site d'Ambès, sur une superficie de 4,5 ha, **le projet produira annuellement 12 GWh, l'équivalent de la consommation de 2 500 ménages.**

#### Pour aller plus loin

L'intermittence de la production électrique solaire (mais aussi éolienne) conduit EDF à adapter le fonctionnement de ses

réacteurs nucléaires (augmentation ou baisse rapide de la production de certaines centrales nucléaires en fonction des besoins).

L'équilibre à trouver pour le « mix nucléaire et énergies renouvelables », ainsi que les raccordements aux réseaux existants des nouvelles installations, constituent des enjeux importants pour sécuriser l'infrastructure électrique en production, transport et distribution.

## ODD 12: Consommation et production responsables

### Indicateur 12.i5: Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation

#### L'indicateur

L'indicateur permet de suivre l'évolution de la production de déchets. La prévention, le recyclage et la réutilisation, visent à réduire nettement les tonnages d'ici 2030, contribuant ainsi à l'utilisation plus rationnelle des ressources pour une économie circulaire.

#### L'indicateur et le projet

En phase de déconstruction de l'ancienne centrale thermique, c'est le Groupe Colas qui a réalisé les travaux, sur une période de 20 mois. **Les matériaux** (bâtiments

et équipements : turbines, alternateurs, pompes,...) ont été **revalorisés avec un taux de 96%**.

Les déchets revalorisés les plus importants du chantier ont concerné les remblais (53 000 tonnes), ainsi que les déchets métalliques (33 000 tonnes).

S'agissant de la fourniture des panneaux solaires, ceux-ci répondent aux spécifications de la directive européenne DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) de 2012.

#### Pour aller plus loin

La production d'énergie photovoltaïque en tant que telle n'émet pas de CO<sub>2</sub>. Mais elle en produit indirectement, sur l'ensemble de sa durée de vie : un système photovoltaïque émet 20 à 80 g de CO<sub>2</sub> équivalent par kWh produit, selon le type de système, la technologie de modules et l'ensoleillement du site. Ces émissions sont à comparer aux émissions moyennes de la production d'électricité qui sont de 86g de CO<sub>2</sub> par kWh équivalent.